

Qu'est-ce qu'un contrat ?

Les contrats sont des outils de partenariat développés par l'Agence de l'Eau afin :

- d'atteindre le bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielle et souterraine demandé par la directive cadre sur l'eau
- d'améliorer, préserver la qualité de l'eau potable prélevée et distribuée en limitant l'impact des activités polluantes sur la ressource en eau

Financeurs, collectivités, organismes socio-professionnels et associations s'engagent sur des actions à mener, à l'échelle d'un bassin versant, dans les 6 ans maximum, afin d'atteindre ces objectifs.

Les contrats permettent de décliner de manière opérationnelle le SAGE. Ainsi, sur le territoire du SAGE, 3 contrats sont portés par le SIABAVE et la chambre d'agriculture de la Marne pour 2 d'entre eux.

Aisne et
Vesle
axonaise



Les avantages de cet outil sont multiples : il permet de mutualiser les compétences et les moyens des collectivités concernées, de faciliter la concertation et le dialogue entre les acteurs du territoire, de favoriser l'innovation et le développement durable, et de garantir la sécurité et la qualité de l'eau pour tous les usagers.